



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2024

DELIBERATION N°CD2024-12/3/20 DOSSIER N°6672	MISE EN PLACE D'UN CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (2024 - 2027) AVEC «HORIZON LIMOUSIN SERVICE» ET HARMONISATION DES PRATIQUES ENTRE LES SERVICES AUTONOMIE A DOMICILE
---	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLLOUX à Marie-France GALBRUN
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en Perte d'Autonomie*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Thérèse VIALLE

**OBJET : MISE EN PLACE D'UN CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS
ET DE MOYENS (2024 - 2027) AVEC «HORIZON LIMOUSIN SERVICE» ET
HARMONISATION DES PRATIQUES ENTRE LES SERVICES AUTONOMIE A
DOMICILE**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU la loi 44 de la loi de financement de la Sécurité Sociale ainsi que le décret n°2022-735 du 28 avril 2022 ;
VU les articles L 314-2-1 et L314-2-2 du Code l'action sociale et des familles ;
VU le rapport CD2024-12/3/20 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

DÉCIDE,

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec Horizon Limousin Services dans le cadre de la mise en place du complément qualité avec un mandatement de **9 200 €** au titre de 2024 (**12 000 €** de 2025 à 2027 soit un montant maximal **45 200 €** sous réserve de l'obtention par la CNSA des crédits dédiés). Le contrat prendra effet à compter de sa signature et prendra fin au 31 décembre 2027 ;

Le contrat et les annexes sont joints à la présente délibération.

- de m'autoriser à appliquer un versement de l'APA par dotation mensuelle pour un paiement à échoir en faveur de : O2, AMD et Horizon Limousin Services .

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET